



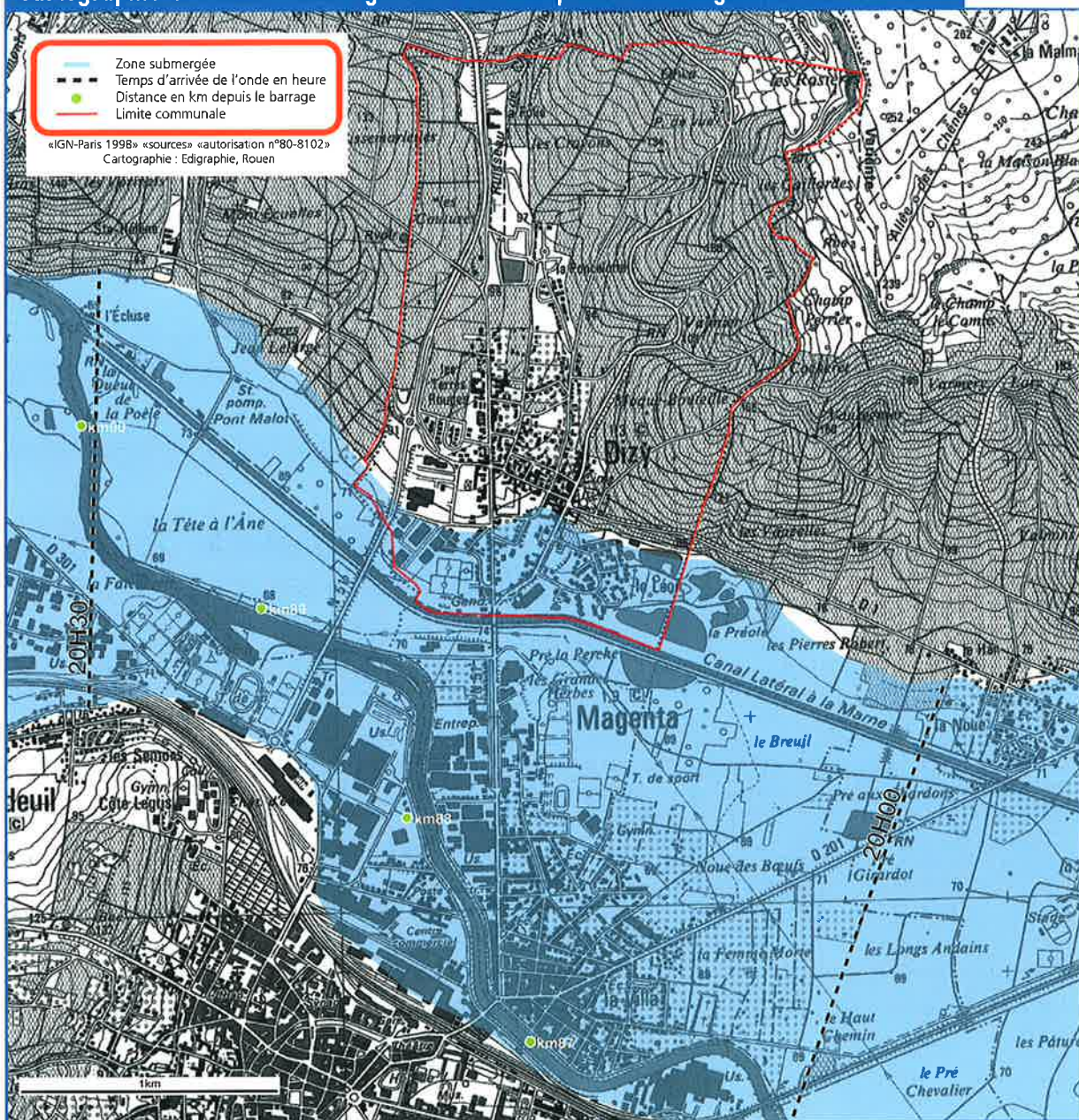
## QUELS SONT LES RISQUES OCCASIONNÉS PAR CET OUVRAGE ?

Le principal risque réside dans l'hypothèse, extrêmement peu probable, d'une rupture progressive de barrage. En effet, la conception et la configuration de l'ouvrage écartent, a priori, toute hypothèse de rupture accidentelle brutale. Une étude de dangers a permis de modéliser les zones touchées par l'onde de submersion,

ainsi que le délai d'arrivée de cette onde, en cas de rupture de barrage. 225 communes seraient concernées.

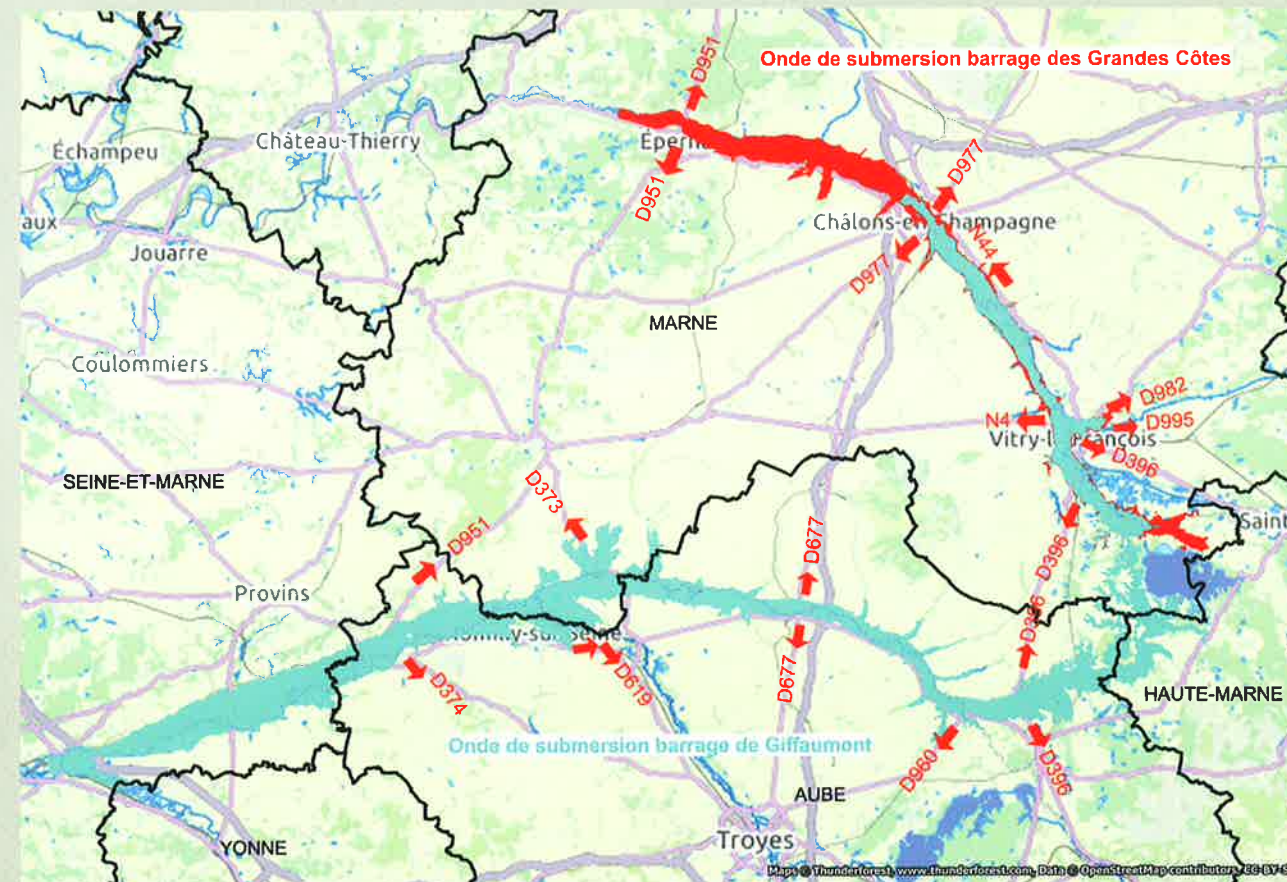
Ce phénomène se traduirait au niveau du barrage des Grandes Côtes par une montée des débits jusqu'à 2 000 m<sup>3</sup>/s en 16 heures environ suivie d'une décrue en 4 jours environ.

### Cartographie des zones submergées en cas de rupture du barrage des Grandes Côtes



Temps d'arrivée de l'onde de submersion : 20 heures et 20 minutes

Situation : Zone d'Inondation Spécifique (ZIS)



DIZY

## QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

En cas d'alerte, restez calme et suivez les consignes de la préfecture :



Coupez si possible le gaz et l'électricité.



Emportez avec vous les équipements minimums (radio portable, lampe de poche, eau, papiers personnels, médicaments urgents, couverture et vêtements de rechange).



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, au collège ou au lycée, l'établissement s'occupe d'eux.



Rejoignez les lieux de regroupement si vous le pouvez. (Affichage en mairie).



Si vous ne pouvez pas évacuer seul, signalez votre présence auprès de votre maire ou des services de secours.

## COMMENT SERAI-JE ALERTÉ EN CAS D'ACCIDENT ?

	ZIS
Par le réseau des sirènes du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)	✓
Par votre maire	✓
Par les services de secours	✓
Par les radios	✓
Par l'application mobile du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) (à télécharger préalablement)	✓